

RÈGLEMENT – HIVERNATRIL 2026

Article 1 – Organisation

L'Hivernatril 2026 est organisé par l'association Sport Ensemble.

L'évènement se déroulera le dimanche 13 décembre 2026 à Saint-Côme-et-Maruéjols.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de l'évènement.

Article 2 – Épreuves

Trois épreuves chronométrées sont proposées :

- 12 km – 300 m D+ – Départ à 15h00
- 20 km – 500 m D+ – Départ à 8h45
- 30 km – 800 m D+ – Départ à 9h45

Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer légèrement.

Article 3 – Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes selon les catégories d'âge suivantes :

- 12 km : Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters
- 20 km : Juniors, Espoirs, Séniors et Masters
- 30 km : Espoirs, Séniors et Masters

Toute participation à l'Hivernatril implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant devra fournir :

- soit une licence FFA valide à la date de l'épreuve,
- soit un PPS (Parcours Prévention Santé) valide de moins d'un an à la date de l'évènement.

Le PPS peut être réalisé gratuitement sur : <https://pps.athle.fr>

Aucun dossard ne sera remis sans validation préalable des documents demandés.

Article 4 – Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via la plateforme officielle de l'évènement.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive.

Les transferts de dossards sont autorisés uniquement via la plateforme officielle de revente mise en place par l'organisation (« bourse aux dossards »). Tout transfert effectué en dehors de cette procédure est strictement interdit.

Toute personne rétrocédant son dossard illégalement à une tierce personne sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à ce type de situation.

Tarifs 2026

Jusqu'au 12 octobre 2026 inclus

- 12 km : 14 €
- 20 km : 24 €
- 30 km : 34 €

À partir du 13 octobre 2026

- 12 km : 16 €
- 20 km : 26 €
- 30 km : 36 €

Le 30 km comprend une médaille finisher remise à l'arrivée.

Article 5 – Maillot officiel 2026

Le maillot officiel Hivernatrail 2026 sera proposé en option lors de l'inscription, dans la limite des stocks disponibles.

Ce maillot technique premium est conçu en collaboration avec Tactic.

- Fabrication européenne
- Coupe technique trail
- Quantité limitée

Tarif : 20 €

Article 6 – Assurance annulation et assurance corporelle

Lors de l'inscription, les participants pourront souscrire :

- une assurance annulation proposée par le partenaire Meetch,

- une assurance corporelle individuelle.

Les conditions de couverture et de remboursement sont définies directement par les contrats proposés lors de l'inscription.

Article 7 – Retrait des dossards

Les retraits des dossards s'effectueront :

- Vendredi 11 décembre 2026 : 14h00 – 19h30 / Sport 2000 Nîmes (Rond-point de la Ville Active)
- Samedi 12 décembre 2026 : 14h00 – 18h00 / Foyer Saint-Côme-et-Maruéjols
- Dimanche 13 décembre 2026 : 7h00 – 9h45 puis 13h30 – 15h00 / Foyer Saint-Côme-et-Maruéjols

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité pour retirer son dossard.

Article 8 – Sécurité et assistance

Des signaleurs, bénévoles et moyens de secours seront présents sur l'ensemble des parcours.

Tout participant s'engage à respecter :

- les consignes de sécurité,
- le balisage,
- les bénévoles,
- les autres participants,
- l'environnement.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant mettant en danger sa sécurité ou celle des autres.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure, l'organisateur pourra modifier le parcours, neutraliser une portion, mettre en place un itinéraire de repli ou arrêter l'épreuve.

Article 9 – Respect de l'environnement

L'Hivernatrail traverse des espaces naturels sensibles.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne laisser aucun déchet sur le parcours.

Tout abandon volontaire de déchets pourra entraîner une disqualification immédiate.

Article 10 – Assurances

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité ainsi que celle des participants.

Assurance individuelle accident

Il appartient à chaque participant de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Dommages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de matériel personnel durant l'évènement.

Article 11 – Modification, report ou annulation

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de :

- modifier les parcours,
- modifier les horaires,
- modifier les barrières horaires,
- reporter l'évènement,
- interrompre une épreuve,
- annuler l'évènement.

En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, celui-ci pourra proposer un report de l'évènement ou un remboursement partiel du montant de l'inscription, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Article 12 – Droit à l'image

En participant à l'Hivernatrail, chaque coureur autorise expressément l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'évènement sur tout support de communication, sans limitation de durée.

Article 13 – Acceptation du règlement

L'inscription à l'Hivernatrail implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement avant son inscription.